

Motions adoptées par le CONGRÈS du snetap-fsu BOURGOGNE TOURNUS - 31 MARS 2017

1. Travail du snetap-fsu en Bourgogne-Franche Comté

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, constate les difficultés rencontrées jusqu'à présent pour travailler ensemble, camarades de Bourgogne et de Franche Comté. Il mandate le bureau du snetap-fsu Bourgogne, dans le but d'améliorer l'efficacité syndicale, pour améliorer la collaboration entre les représentants de Bourgogne et de Franche Comté, collaboration nécessaire car imposée par le contexte. En particulier il mandate le bureau pour étudier avec les camarades de Franche Comté les conditions de préparation des instances, et les conditions d'organisation du travail au quotidien entre le bureau Bourgogne et le bureau Franche Comté.

Nombre de votants:18

Pour: 18

Contre: 0

Abstention: 0

secteur CORPORATIF :

2. Subrogation pour les IJSS des agents contractuels

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, demande au snetap-fsu de revendiquer la mise en place systématique de la subrogation de l'Etat concernant les IJSS, pour tous les contractuels.

Nombre de votants:18

Pour: 18

Contre: 0

Abstention: 0

secteur CORPORATIF :

3. Information des agents

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, demande au snetap-fsu de faire appliquer la loi du 12 avril 2000 sur la relation entre l'administration et les citoyens, notamment en ce qui concerne l'information directe et locale des agents sur leurs droits en matière de maladie, maternité ou accident.

Pour cela des fiches de procédures devront être mises à jour et retransmises annuellement dans tous les services et accessibles dans tous les centres et dans tous les services de façon à pouvoir renseigner les agents.

Nombre de votants:18

Pour: 18

Contre: 0

Abstention: 0

4. Postes administratifs

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, déplore la souffrance subie par les agents qui parfois rencontrent de grandes difficultés dans la gestion de leur situation administrative, et déplore la souffrance des agents administratifs, empêchés de remplir leurs missions faute de moyens (en formation, et en nombre de postes). Il demande le rétablissement des postes administratifs supprimés depuis 20 ans en centrale, au niveau déconcentré et dans les établissements.

Nombre de votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstention: 0

5. Montants saisissables sur salaires

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, demande au snetap de faire en sorte que dans le cadre de la mise en place d'une répétition d'indus reposant sur la part saisissable sur salaire, tout agent soit informé au préalable par courrier de l'échéancier détaillé des prélèvements (montant, date, origine)

Nombre de votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstention: 0

Motions adoptées par le CONGRÈS du snetap-fsu BOURGOGNE

TOURNUS – 31 MARS 2017

secteur CORPORATIF :

6. Délais pour les fiches de paye

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, mandate le snetap-fsu pour revendiquer que tout agent puisse disposer à la fin de chaque mois de sa fiche de paye du mois correspondant.

Nombre de votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstention: 0

7. Rupture conventionnelle de contrat

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, demande au snetap-fsu de revendiquer la possibilité pour les agents contractuels en CDI de demander une rupture conventionnelle de contrat.

Nombre de votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstention: 0

11. Règle des trois ans

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, mandate le snetap-fsu pour étudier la possibilité d'attaquer juridiquement la règle des trois ans car elle s'oppose aux priorités légales (séparation de conjoint, handicap, emploi supprimé)

Nombre de votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstention: 0

secteur CORPORATIF :

13. cellules de veille et d'alerte

Fort de son expérience de mise en place d'une cva, le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, estime que les cva doivent être des outils à défendre et que l'on doit encourager nos adhérents à y siéger. Concernant les membres de ces cva, on doit chercher à représenter tous les corps de métiers et tous les établissements. Cependant un responsable régional ou national d'une OS de même que les membres du CHSCTREA ne doivent pas selon nous être membres de la cva, pour bien distinguer l'action de la cva de l'action syndicale. Seul le ou la secrétaire du CHSCTREA participe aux réunions de la cva, et fait le lien avec le CHSCTREA.

Nombre de votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstention: 0

EVOLUTIONS STATUTAIRES :

8. Facilitation de la participation des militant-e-s aux activités syndicales - Frais de garde d'enfants

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, demande que soit inscrit dans le Règlement Intérieur du snetap-fsu que les frais de garde et de transport d'enfants si nécessaire soient avancés ou remboursés sous forme de forfait, à calculer sur la rémunération moyenne des gardes d'enfants ponctuelles et sur le coût des trajets en taxi.

Nombre de votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstention: 0

14. Parité

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, approuve les propositions de modifications des statuts allant dans le sens de la parité, et demande de les étendre au secrétariat général :

Le secrétariat général comprend : 2 co-secrétaires généraux en recherchant la parité
4 secrétaires généraux adjoints en recherchant la parité : 2 SG adjoints femmes et 2 SG adjoints hommes.

Nombre de votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstention: 0

EVOLUTIONS STATUTAIRES :

15. limitation du nombre de mandats

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, propose une modification de l'article 28 allant plus loin que celle qui est proposée dans le document préparatoire :

Article 28 – (...) Le secrétariat général est élu par le conseil syndical national sur proposition du bureau national, au cours du congrès ordinaire. Les fonctions de Secrétaire général et de secrétaires généraux adjoints, ne peuvent faire l'objet de plus de 4 mandats de 3 ans **au total**.

(la proposition étant pas plus de 4 mandats de 3 ans consécutifs, cette règle s'appliquant dans le cadre de l'exercice d'une même fonction)

Nombre de votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstention: 0

secteur PEDAGOGIE ET VIE SCOLAIRE :

9. Barème pour le mouvement

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, se prononce pour la réinstauration d'un barème transparent, pour décider des priorités sur le mouvement. La priorité du corps nous semble à maintenir, ainsi que la priorité du titulaire sur le stagiaire.

Nombre de votants: 16

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 1

12. Tutorat pour les contractuels

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, demande que soit proposé à tout agent contractuel arrivant dans un établissement sur de nouvelles fonctions, un tutorat par des pairs pour l'accompagner dans sa prise de fonction. Le nouvel arrivant ainsi que le tuteur (qui pourra provenir d'un établissement voisin) doivent être déchargés d'une partie de leur temps de travail, de façon à ce qu'ils puissent travailler ensemble sur des tâches communes (20% du temps de travail, pendant une année)

Nombre de votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstention: 0

secteur POLITIQUE SCOLAIRE ET LAÏCITE :

10. Information des agents sur les dotations en postes

Le congrès du snetap-fsu Bourgogne, réuni à Tournus le 31 mars 2017, demande qu'avant diffusion des Notes de Service sur les mouvements, il y ait une présentation de la dotation des postes et de ses évolutions, soumise pour avis aux instances des EPL (CI et CA), et pour information au CTREA.

Nombre de votants: 16

Pour: 16

Contre: 0

Abstention: 0